MOTO VERTE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE
Siège social : 20 rue des frères NAVLET 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE
Internet: www.mvcc.fr - Courriel: info.mvcc@gmail.com

RÈGLEMENT
ORGANISATION VATRY RACE
n°épreuve FFM : 496
2 et 3 mai 2020

ORGANISATEUR :
Moto Club MVCC « Moto Verte de Chalons en Champagne » affiliation FFM n° 0291
Siège social : 20 rue des frères NAVLET – 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE
Organisateur technique : Guillaume BOUXIN, président du MVCC (06 83 64 58 75)
Directeur de course : Joseph CREPIN, vice-président du MVCC
Arbitre du Jury : Jean-Christophe MANGEART
Commissaire technique responsable : Jean-Pierre PITOUX
Responsable chronométrage : Julien CHEVALIER
Adresse mail : info.mvcc@gmail.com

RÈGLEMENT GÉNÉRAL :
La manifestation se déroulera conformément au règlement particulier, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.
Épreuve inscrite au calendrier du championnat de Ligue Grand Est et Hauts de France pour sa partie enduro sprint et endurance TT . La partie nocturne du samedi soir ne compte pas pour ces championnats.

DEFINITION :
La « Vatry Race » est une manifestation regroupant plusieurs sous-disciplines de l'enduro : l'enduro sprint et l'endurance.
Vatry Race = enduro sprint + endurance solo nocturne + endurance solo
Elle comporte 3 parties indépendantes, d'où son nom : « Vatry 3 Race », car 3 courses.
La Vatry Race est donc une activité en terrain varié qui a lieu sur un circuit privé et un parcours fermé interdit à la circulation publique (contrairement à l'enduro traditionnel). Elle comporte des dénivelés, des obstacles naturels et artificiels toujours franchissables ou évitables. Les spéciales et le parcours sont clairement définis et délimités par de la rubalise, de la végétation naturelle ou des obstacles naturels.

ORGANISATION :
Le Moto-club MVCC organise la Vatry Race le 2 et 3 mai 2020, sur son circuit permanent homologué par arrêté préfectoral n°307/2018 du 26 juillet 2018 basé à VATRY près de l'Aéroport (rue louis blériot, 51320 BUSSY LETTREE).
Déroulement :
- Vendredi 1er mai : contrôles administratifs et techniques
- Samedi 2 mai : enduro sprint (8h30/17h30) + endurance solo nocturne (21h30/23h)
- Dimanche 3 mai : endurance solo (3h) et duo (5h)

Terrain :
Nature du sol : terre, craie
La ligne de départ fait 180 mètres de long sur une largeur de 25 mètres

Pilotes admis :
Endurance : tous les pilotes âgés de plus de 13 ans, titulaires d'une licence délivrée par la FFM
Enduro sprint : à minima les pilotes roulant en 50cc titulaires d'une licence délivrée par la FFM

Catégories :
Endurance : open, espoir (13/15ans en 125cc maxi), junior (-23ans), vétéran (+37ans), super vétéran (+47ans), féminine
Enduro sprint :

- Ligue 1 : L1, vétéran, espoir
- Ligue 2 : L2, vétéran, super vétéran, espoir, féminine, trophée 50cc
- Ligue 3 : L3

Concernant la Vatry Race, pas de catégorie mais un classement général en nombres de points marqués sur les 3 épreuves.

Chronométrage / Brassard :
Le chronométrage s'effectuera par pointage des tours effectués.
Concernant les pilotes roulant en duo pour la partie endurance, le relai sera matérialisé par le transfert d'un brassard. Chaque concurrent participant à la nocturne et/ou à l'endurance duo, devra porter un brassard, celui-ci sera fourni par l'organisateur.

Équipage :
Nombre de pilotes roulant maximum admis (conforme aux RTS) : 200 pour l'endurance, 300 pour l'enduro-sprint.

Numéros - plaques:
Voir règlement 2020 du Championnat Grand Est pour chacune des disciplines.

Caméra :
L'organisateur autorise le port de caméra sur le casque et/ou moto, fixé par une fixation inamovible. Cependant l'organisateur décline toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident, la responsabilité revient au pilote portant ce dispositif.

Vérifications administratives :
Le pilote devra se présenter avec sa licence 2020 et une pièce d'identité (document original), sa confirmation d'engagement et d'une autorisation parentale pour les pilotes mineurs.
Pour les licences une épreuve, informations disponible sur le site de la FFM (plus de formulaire papier).

Vérifications techniques :
Le pilote devra se présenter au contrôle technique avec son casque homologué, sa dorsale homologuée, sa machine propre avec un N° conforme (voir règlement de la Ligue), le pot d'échappement ne devra pas

excéder 112 décibels maxi pour les 4T et les 2T. Pour la partie nocturne, le système d'éclairage devra être fonctionnel, système additionnel d'éclairage autorisé (moto et pilote).
Les réservoirs ne devront pas contenir plus de 22 litres ni dépasser la hauteur du guidon.
Toute machine ou équipement non conforme, empêchera le départ du pilote et le droit d'engagement ne sera pas remboursé.
Partie nocturne : les motos devront être équipées de feux avant et arrière fonctionnels. Le casque doit disposer d'autocollants réfléchissant (arrière et côtés). Le pilote devra porter un brassard réfléchissant (le club organisateur pourra en mettre à disposition).

Programme / Horaires :
Vendredi 1er mai 2020 :
- Contrôle technique et administratif : 14h - 18h

Samedi 2 mai 2020
Enduro sprint :
- Contrôle technique et administratif : 7h30 - 8h30
- Premier départ 8h30 - Arrivée 17h30 : Ligue 1 et Ligue 2 (5 tours)/ Ligue 3 (4 tours)
- Remise des prix : 18h

Endurance solo nocturne :
- Contrôle technique et administratif : 7h30 – 17h30
- Reconnaissance + Mise en place des motos : 21h00
- Endurance solo nocturne : 21h30 – 23h
- Remise des prix : 23h30

Dimanche 3 mai 2020
Endurance solo (3h) et duo (5h) :
- Contrôle technique et administratif : 8h – 10h30
- Reconnaissance + Mise en place des motos : 11h
- Endurance solo : 12h – 15h
- Endurance duo : 12h – 17h
- Remise des prix : 18h
- Remise des prix « Vatry Race » : 18h30

Environnement :

FEUX INTERDIT

L'usage de barbecue à feux de bois est interdit, seul les barbecues électriques ou à gaz sont autorisés.
Pour le respect de l'environnement, il est interdit de jeter les détritus sur place.
Les tapis de sols sont obligatoires au parc coureur et au stand .

Essais :
Le circuit et les spéciales pourront être reconnues à pied.

Départ :
Enduro sprint : les pilotes devront se présenter aux points de Contrôle Horaire (CH) aux heures imposées par l'organisation.

Endurance : les machines devront être mises en place 30 minutes avant le départ aux emplacements prévus.
Les places du départ seront données par rapport au classement en cours.

Stand :

Secteur destiné aux changements de brassard entre pilote, une fois l'échange effectué le pilote avec le brassard reprendra la piste, celui sans brassard retournera au stand parc coureur.
3 personnes et le pilote seront admis dans les stands, elles devront être titulaires d'une licence LAP ou pilote.

Parc Coureur :

Le pilote est **RESPONSABLE** de ses accompagnateurs.
L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable des éventuels vols ou dégradations causés dans les stands par la négligence ou l'inattention des coureurs, participants et spectateurs.

Ravitaillements :

Le ravitaillement s'effectuera obligatoirement au stand dans le parc coureur, moteur arrêté.
L'usage du tapis environnemental est obligatoire lors des ravitaillements sous peine de disqualification du coureur.

Fin de course « endurance » :

Une fois le temps de la durée réglementaire de la catégorie en compétition écoulé, la course sera considérée comme terminée et l'abaissement du drapeau à damier se fera sur le premier pilote classé.
Dès l'arrivée du premier, les suivants disposeront de 20 minutes pour passer la ligne d'arrivée à défaut le dernier tour commencé ne sera pas comptabilisé.

Réclamations :

Les réclamations doivent être posées conformément à la disposition du code sportif FFM
La réclamation doit être remise en main propre au directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats accompagnée d'un chèque de caution de 75 euros.
Dans le cas ou la réclamation nécessite un démontage de véhicule, il faudra rajouter un chèque de caution de 75 euros.
Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue.

Jury :

Le jury fera appliquer le règlement de la compétition concernée et prendra la décision qui s'impose en accord avec les règlements fédéraux des disciplines.

Sanctions :

- ✓ *Feux :* exclusion et sanction.
- ✓ *Exclusion* : fumer dans les stands, couper ou sortir volontairement de la piste.
- ✓ *Départ refusé* : machine non conforme avant l'épreuve, essais non effectué.
- ✓ *2 tours de pénalité* : si mise en route non effectuée au départ par le pilote, démarrage à la poussette avant autorisation, non respect du signal par un des commissaires, vitesse excessive dans les stands de ravitaillement, assistance dans le stand contraire au règlement, comportement dangereux

Tout pilote qui ne respecte pas le tracé sera pénalisé.

Sécurité :
Seront présent un médecin, une équipe de secourisme, deux ambulances, extincteurs et commissaires de piste en nombre suffisant. Le SDIS et la gendarmerie seront prévenus.

Officiels :
Directeur de course : Joseph CREPIN
Organisateur Technique : Guillaume BOUXIN
Commissaire Technique : Jean-Pierre PITOUX

Engagements / Participation :
Chaque pilote a le choix de s'engager pour une, deux ou les trois épreuves. Il est possible de ne participer qu'à une seule épreuve.
Les engagements se font sur le site engage-sports.com
Les droits d'engagements sont fixés :

- **Enduro sprint :** 60 euros
- **Endurance solo nocturne :** 40 euros
- **Endurance solo/duo :** 60 euros pour les solos et à 120 euros pour les duos.
- **Vatry Race :** en prévente du 01/03 au 31/03 = 120 euros les 3 courses, du 01/04 au 24/04 = 160 euros

La clôture des engagements est fixée au vendredi 24 avril 2020 à 20H.
Pas d'inscription possible sur place.
Aucun engagement ne sera remboursé sans présentation d'un certificat médical.

Prix et coupes :
Conformément au règlement de la Ligue 2020.
Les pilotes du Championnat Grand Est seront classés au scratch et les 3 premiers de chaque catégorie recevront une coupe :

- Endurance : open, espoir (13/15ans en 125cc maxi), junior (-23ans), vétéran (+37ans), super vétéran (+47ans), féminine
- Enduro sprint :
  - Ligue 1 : L1, vétéran, espoir
  - Ligue 2 : L2, vétéran, super vétéran, espoir, féminine, trophée 50cc
  - Ligue 3 : L3 (même nombre de tours que les L2)

Concernant le classement de la Vatry Race, un classement général en nombres de points marqués sur les 3 épreuves sera réalisé. Chaque épreuve produira son propre classement, l'attribution des points sera la suivante

- <u>Pour la nocturne</u> : 1=30 ; 2=25 ; 3=20 ; 4=15 ; 5=10 ; 6=9 ; 7=8 ; 8=7 ; 9=6 ; 10=5 ; 11=4 ; 12=3 ; 13=2 ; 14=1
- <u>Sprint et endurance :</u> basé sur règlement Ligue pour le classement du championnat avec le scratch (équité pour les L1, L2, L3)

Le gagnant remportera un chèque de 500€, le deuxième 300€ et le troisième 150€.

Assurances :
Il est rappelé aux concurrents que leur moto et leur matériel sont placés sous leur entière responsabilité durant toute la durée de la manifestation. Ils doivent notamment en assurer la surveillance constante et ne pourront en aucun cas invoquer la responsabilité civile du club organisateur en cas de vol ou de dégradation.
Une assurance conforme aux dispositions de l'article R-331 du code du sport est souscrite auprès GRAS SAVOYE.

LE MOTO CLUB SE RÉSERVE LE DROIT DE MODIFIER LES HORAIRES EN CAS D'INTEMPÉRIES OU EN CAS DE FORCE MAJEURE.

Fait le 22/02/2020
Châlons-en-Champagne

Guillaume BOUXIN
Président du MVCC

Plan endurance :

Plan enduro sprint :